

NOUVEAU !! Création du **forfait demi-pension 5 jours** à compter de **janvier 2019**

**Forfait 5 jours/semaine (lundi-mardi-mercredi-jeudi-vendredi) soit 550€ par an.**

Le montant du trimestre concerné devra être réglé en une seule fois à l'inscription et en début de trimestre comme suit :

Janvier à mars 2019	50 jours	= 157,15 €
Avril à juillet 2019	56 jours	= 175,85 €
Septembre à décembre 2019	69 jours	= 217,00 €

Vous pouvez dès maintenant retirer un dossier auprès de l'intendance.